

Des effets négatifs de l'imposition des valeurs morales par la loi

QIN Hongling

Shehui kexue, « *Journal of Social Sciences* », Shanghai, 2000, neuvième numéro

Résumé : Le principal objectif de l'imposition des valeurs morales par la loi est d'augmenter rapidement et efficacement le niveau de moralité des gens en faisant appel à un moyen contraignant : la loi. Mais la question clé est de savoir s'il est possible par la loi « de forcer » les personnes à avoir le sens moral ? Le rôle que jouent les valeurs morales pour encadrer les comportements ne repose ni sur une exigence spirituelle mystique (comme dans certaines religions), ni sur une force publique contraignante matérialisée (la loi). Bien que la moralité n'exclue pas complètement les pressions extérieures (comme l'opinion publique), fondamentalement elle repose et fait appel à l'autonomie et au libre arbitre de l'être humain. Si, pour les enfants voire les adolescents qui ne se sont pas encore réalisés en tant que sujets et qui n'ont pas encore les capacités rationnelles pour rechercher d'eux-mêmes une dignité morale, le maintien du lien de contrainte morale dépend essentiellement de l'hétéronomie et de quelques contraintes, pour les personnes majeures dotées de capacités cognitives et d'un pouvoir de libre arbitre affirmés, le lien de contrainte morale vient nettement de la conscience et de la croyance intérieure de personnes caractérisées par le libre arbitre et la libre initiative. En d'autres termes, compte tenu de la façon générale dont la loi morale agit et des bases psychologiques sur lesquelles ce processus repose, si les convictions morales subjectives ne soutiennent pas les contraintes visibles externes ou si elles sont en conflit, alors leur lien de contrainte morale sera non seulement bradé, voire provoquera la réaction inverse.

L'auteur estime que puisque la loi ne peut refléter que les valeurs éthiques les plus répandues et les plus fondamentales de la société, qu'elle ne peut régir que les comportements humains et qu'elle ne peut pas rectifier la conscience de l'ensemble de l'être, les principes fondamentaux de la pratique de l'imposition des valeurs morales par la loi sont les suivants :

1. Cette légalisation ne concerne que la confirmation de la morale fondamentale sociale reconnue dans la réalité ;
2. Elle ne concerne que les exigences morales liées à un degré certain aux comportements humains ;
3. Elle ne concerne que la confirmation de critères moraux obligatoires.

[Fin]

QIN Hongling, *Shehui kexue*, « *Journal of Social Sciences* », Shanghai, 2000, neuvième numéro



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>